

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 du mois de septembre à onze heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoit DHORDAIN, Maire.

Étaient présents : M. DHORDAIN Benoit, Mme RIBEIRO Maria, M. LESNES Jean-Nestor, M. CAVRO Guy, M. MAISON François, M. MAURAGE François-Xavier, Mme CORBIER Blandine, M. BACQUET Cédric.

Absents excusés : M. DELEPLANQUE Benoit, M. LEMOINE Jean-Paul.

Absents non excusés : M. LEFEBVRE Jordan, M. PETIOT Gérald, M. MAZURET Clément.

Secrétaire de séance : Mme RIBEIRO Maria.

Ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. DELEPLANQUE Benoit à M. DHORDAIN Benoit.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 08 septembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

1) Renouvellement du contrat CUI-CAE

M. Le Maire propose de renouveler le contrat de poste d'Agent d'entretien des bâtiments et des espaces verts dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'Agent d'entretien des bâtiments et des espaces verts.

2) Création d'un poste administratif à 28H00

M. Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer un poste administratif à 28h00 suite au départ dans une autre collectivité de l'adjointe administrative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif à 28h00.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire expose le compte-rendu de la réunion du 27 septembre concernant les travaux rue Arthur Covlet et du Mesnil.

Mme Corbier annonce le nouveau planning du service technique et parle également de l'installation des futurs jeux pour enfants près du city-stade.

M. Maurage expose les devis pour les alarmes concernant la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 11H45.